

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

**EP 0 996 947 B1**

(12)

**FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:

**25.07.2001 Bulletin 2001/30**

(21) Numéro de dépôt: **99936138.9**

(22) Date de dépôt: **24.02.1999**

(51) Int Cl.7: **G09F 15/00**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR99/00421**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 99/44187 (02.09.1999 Gazette 1999/35)**

(54) **JEU D'ORGANES DESTINE A LA FORMATION D'UN MOBILIER DE PRESENTATION D'UN  
VISUEL, MOBILIER ET ENSEMBLE DE CONDITIONNEMENT D'UN TEL JEU**

**ELEMENTENSATZ ZUR BILDUNG VON MÖBELN FÜR VISUELLE DARSTELLUNG, MÖBELN UND  
VERPACKUNG DAFÜR**

**SET OF ELEMENTS FOR FORMING FURNITURE FOR VISUAL DISPLAY PRESENTATION,  
FURNITURE AND PACKAGING ASSEMBLY FOR SAID SET**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE**

(30) Priorité: **27.02.1998 FR 9802423**

(43) Date de publication de la demande:  
**03.05.2000 Bulletin 2000/18**

(73) Titulaire: **SOCIETE PROFIL INDUSTRIE  
92120 Montrouge (FR)**

(72) Inventeur: **MARCQ, Laurent  
F-75011 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Breese, Pierre et al  
Breese - Majerowicz - Simonnot  
3, avenue de l'Opéra  
75001 Paris (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 768 634 FR-A- 2 725 543  
US-A- 1 870 798 US-A- 2 005 134  
US-A- 4 700 498**

**EP 0 996 947 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** L'invention se rapporte à un jeu d'organes destiné à la formation d'un mobilier léger de présentation d'un visuel, un tel mobilier, et un ensemble de conditionnement d'un tel jeu démonté, par exemple avec son visuel.

**[0002]** De tels mobiliers permettent la présentation à l'intérieur d'un local, d'informations sous forme de visuels, tels qu'affiches ou analogues.

**[0003]** Le document EP-A-768 684 décrit un mobilier léger de présentation d'une affiche.

**[0004]** Citons aussi les documents US-A-4 700 498, US-A-1 870 798 et US-A-2 005 134.

**[0005]** Dans la pratique, il a été constaté que le montage de tels mobiliers n'était pas suffisamment simple et rapide, dans certaines utilisations. Souvent, le nombre important de pièces et leur interchangeabilité apparente rendent possibles des erreurs de montage.

**[0006]** Afin qu'un tel mobilier puisse présenter des affiches de dimensions transversales et d'élévation variées, il est nécessaire de réaliser et de fournir différents tubes de structure d'élévation en X ou d'accrochage du visuel, de dimensions correspondant à celles des affiches à présenter.

**[0007]** Egalement, la résistance à la flexion de la structure en X du document EP-A-768 684, bien que parfaitement appropriée à la mise sous tension de l'affiche, n'est pas suffisante pour permettre l'accrochage de visuels plus pesants. Ainsi, les visuels à enveloppes permettant la mise à disposition de prospectus, ne peuvent être présentés avec un pareil mobilier.

**[0008]** De manière similaire, les mobiliers légers connus ne permettent pas de leur adapter des accessoires tels qu'éclairages, installations sonores, ou analogues.

**[0009]** Il serait souhaitable également que le visuel puisse être installé sur le mobilier, sans préparation préalable telle que collage de tubes ou analogues.

**[0010]** Par ailleurs, le socle d'un tel mobilier devrait occuper une surface au sol la moins importante possible, tout en présentant une stabilité au moins aussi bonne.

**[0011]** D'autres types de mobiliers de présentation de visuels sont connus.

**[0012]** Ainsi, le document FR-A-2 725 543 décrit un mobilier pour présenter un kakémono ou analogue. Le mobilier comprend une barre flexible encastrée en sa partie inférieure dans un socle, la partie supérieure comportant une encoche au moyen de laquelle est accrochée le kakémono.

**[0013]** Un tel mobilier est relativement lourd. Le poids, notamment de son socle, est par exemple de l'ordre de 15 kilogrammes. Cela rend son maniement et transport fastidieux.

**[0014]** Tandis que ce mobilier est inadapté aux envois postaux.

**[0015]** Aussi, du fait de leur fonction de présentation, il est souhaitable que les mobiliers aient des consti-

tuants techniquement utiles, qui soient le moins visibles que possible, ou dont la structure autorise une apparence attrayante.

**[0016]** Tandis qu'une forte demande reste insatisfaite à ce jour, pour un mobilier offrant des solutions aux problèmes évoqués, et dont le coût soit plus réduit.

**[0017]** L'invention a pour but de résoudre ces inconvénients notamment.

**[0018]** Elle vise entre autre à proposer un mobilier de présentation qui soit stable, léger, d'assemblage simple et rapide, et qui soit à même de s'adapter encore plus facilement à un visuel de dimensions variées.

**[0019]** A cet effet, un premier objet de l'invention est un jeu d'organes, destiné à la formation d'un mobilier léger de présentation d'un visuel, sous une tension sensiblement d'élévation, tel que défini dans les revendications.

**[0020]** Un second objet de l'invention concerne un mobilier léger de présentation d'un visuel comprenant en combinaison un visuel assemblé à un jeu d'organes, selon les revendications.

**[0021]** Un troisième objet de l'invention concerne un ensemble de conditionnement comportant un contenant tel un tube cylindrique par exemple en carton comprenant un jeu d'organes et/ou un mobilier démonté, selon les revendications.

**[0022]** D'autres caractéristiques de l'invention ressortent de la description qui suit et se réfère aux figures annexées, dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'élévation arrière de trois quarts, d'un mode de réalisation de mobilier selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue schématique en élévation de face du mobilier de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue schématique en élévation de derrière du mobilier de la figure 1 ;
- la figure 4a est une vue schématique en perspective d'élévation arrière de trois quarts, d'un mode de réalisation des moyens d'accrochage selon l'invention ;
- la figure 4b est une vue schématique d'élévation latérale des moyens d'accrochage de la figure 4a ;
- la figure 5 est une vue schématique de face d'un autre mode de réalisation des moyens d'accrochage associés avec le visuel ;
- la figure 6 est une vue schématique en perspective d'élévation arrière de trois quarts, d'un mode de réalisation de l'élément de solidarisation selon l'invention ;
- la figure 7 est une vue schématique d'élévation latérale du socle selon un mode de réalisation de l'invention ;
- la figure 8 est une vue schématique en plan de dessus du socle de la figure 7 ;
- la figure 9 est une vue schématique d'élévation latérale d'un mode de réalisation de moyens de jonc-

tion supérieurs selon l'invention ;

- la figure 10 est une vue schématique en perspective d'élévation d'un mode de réalisation de structure d'élévation selon l'invention, avant assemblage ;
- la figure 11 est une vue schématique en perspective d'un ensemble de conditionnement selon l'invention ;
- la figure 12 est une vue partielle d'élévation longitudinale d'un mode de réalisation de socle à deux branches longitudinalement opposées et sans moyens d'appui propres, un mécanisme étant prévu dans un logement unique de réception d'une structure d'élévation flexible, avec un piston d'ancrage dans le logement et de retenue de l'élément flexible, ainsi qu'un organe élastique de renvoi d'extraction rapide de cet élément flexible ;
- la figure 13 est une vue partielle en plan de dessus du socle de la figure 12 ;
- la figure 14 est une vue partielle schématique en perspective d'élévation transversale arrière d'un mode de réalisation de mobilier équipé d'un système amovible d'éclairage de visuel ;
- la figure 15 est une vue en coupe d'élévation longitudinale d'un mode de réalisation de socle à branche avant unique avec un insert de lestage/rigidification métallique et un habillage surmoulé autour de l'insert en matière synthétique, telle que acrylonitrile butadiène styrène ou « ABS » ;
- la figure 16 est une vue en plan de dessus du socle de la figure 15 ;
- les figures 17 à 19 illustrent, en élévation longitudinale, un mode de réalisation de moyens de jonction ou support recto/verso en matière synthétique, faisant partie de moyens supérieurs d'accrochage de visuels, la figure 17 montrant ce support avec des parties femelles d'une réglette assemblées, par agrafage engagement, sur des pions du support ;
- les figures 20 et 21 sont des vues respectivement en coupe longitudinale et transversale d'un cache d'extrémité ;
- les figures 22 à 24 sont similaires aux figures 17 à 19, et représentent des moyens de jonction ou support simple recto, la figure 22 présentant donc une seule partie femelle de réglette ;
- la figure 25 est une vue schématique en plan longitudinalement transversal d'un bouchon d'extrémité de réglette des moyens d'accrochages selon une réalisation de l'invention ;
- la figure 26 est une vue en coupe d'élévation longitudinale du bouchon de la figure 25, qui montre la forme de pattes d'agrafage élastique de ce bouchon à une extrémité transversale de réglette ;
- la figure 27 est une vue d'élévation longitudinale du bouchon des figures 25 et 26 ; et
- la figure 28 est une vue en coupe d'élévation longitudinale d'une réalisation de réglette à moyens de serrage sous forme d'insert, faisant partie des moyens de maintien d'un visuel par enserrage, et

avec une cavité complémentaire.

**[0023]** Sur les figures sont représentées des directions mutuellement octogonales L, T et E.

5 **[0024]** La direction L est dite latérale, la direction T transversale et la direction E d'élévation.

**[0025]** Elles définissent les directions principales choisies pour la description de l'invention. Ces directions peuvent prendre une orientation quelconque dans l'espace.

10 **[0026]** Dans la description d'un mobilier monté, la direction L correspond à une profondeur du mobilier vu de face comme sur la figure 2. Tandis que la direction T correspond à sa largeur. La direction E est sa hauteur, et est sensiblement verticale.

15 **[0027]** Les directions L et T définissent donc un plan considéré comme parallèle à un plan d'appui sur lequel repose le mobilier, en position de présentation.

**[0028]** S'agissant par exemple du sol, le plan d'appui est alors sensiblement horizontal.

20 **[0029]** Il est fait référence aux directions L, T et E pour les organes séparés, en tant que direction de destination dans un mobilier monté, pour simplifier la description.

25 **[0030]** Il est précisé ici que les termes inférieur ou bas, et supérieur ou haut sont considérés suivant la direction d'élévation E, respectivement comme indiquant un emplacement dirigé du côté du sol et à l'opposé du sol.

30 **[0031]** Tandis que les termes devant ou avant, et derrière ou arrière se rapportent à la direction latérale L.

**[0032]** Le jeu d'organes 1 selon l'invention est destiné à former avec un visuel 2 notamment, un mobilier 3 léger de présentation de ce visuel 2.

35 **[0033]** Le montage du mobilier 3, est réalisé par assemblage, sans outils, des organes du jeu 1.

**[0034]** Le jeu d'organes 1 comprend en combinaison :

- des organes d'accrochage ou moyens d'accrochage 4 au visuel 2 ;
- 40 - un socle 5 ;
- un ou plusieurs éléments de structure flexible 6 ;
- des moyens de jonction supérieurs 7, ici sous forme d'un organe unique.

45 **[0035]** Selon un mode de réalisation, le visuel 2 est une affiche 8 comportant deux bords transversaux 9, 9a et deux bords 10 s'étendant suivant la direction d'élévation E respectivement sensiblement parallèles deux à deux.

50 **[0036]** L'affiche 8 présente une face avant 11 visible portant l'information et une face arrière 12 cachée disposée à l'opposé de la face avant 11.

**[0037]** L'affiche 8 comporte à chacun de ses bords transversaux 9, 9a des moyens d'accrochage 4.

55 **[0038]** Les moyens d'accrochage 4 comprennent des moyens d'accrochage supérieurs 13 et des moyens d'accrochage inférieurs 14.

**[0039]** Ici, ces moyens 13, 14 sont des tiges par

exemple en fibre de carbone, en forme générale de tubes creux.

**[0040]** Pour présenter des visuels 2 de différentes largeurs suivant la direction transversale T, seule la dimension correspondante des moyens 13, 14 d'accrochage doit être modifiée.

**[0041]** Dans une réalisation, cette modification consiste à prévoir des moyens 13, 14 de dimension appropriée, en remplacement.

**[0042]** Les moyens d'accrochage supérieurs 13 sont assemblés au bord transversal supérieur 9a de l'affiche 8.

**[0043]** Ces moyens 13 sont de dimensions transversales sensiblement égales aux dimensions transversales de l'affiche 8.

**[0044]** Ils comprennent un élément de solidarisation 15 coopérant avec un élément formant tringle 16.

**[0045]** Sur la figure 4b, l'élément de solidarisation 15 a une forme générale en section latérale de P ouvert défini par une hampe 17 et une crosse 18.

**[0046]** Cet élément 15 comprend des premiers moyens de maintien 19 à l'affiche 8, et des seconds moyens de maintien 20 à l'élément formant tringle 16.

**[0047]** Les premiers moyens de maintien 19 sont disposés au niveau de la hampe 17. Ils permettent la solidarisation proprement dite à l'affiche 8.

**[0048]** Ces moyens 19 se présentent sous la forme d'un méplat 21.

**[0049]** Le méplat 21 est délimité par un bord transversal 22, ici sensiblement parallèle au bord transversal supérieur 9a de l'affiche 8 et deux bords 23 de direction d'élévation E sensiblement parallèles deux à deux.

**[0050]** Ce méplat 21 forme une surface de solidarisation destinée à être assemblée par soudage, collage, agrafage ou analogue à la face arrière 12 de l'affiche 8.

**[0051]** Sur la figure 6, une fente 24 est ménagée tout le long du bord transversal 22.

**[0052]** L'intérieur de la fente 24 est munie d'arêtes 25. Celles-ci sont saillantes vers l'intérieur de la fente 24 suivant la direction latérale L et s'étendent suivant la direction transversale T, en regard les unes des autres.

**[0053]** Ainsi la fente 24 reçoit le bord transversal supérieur 9a de l'affiche 8. Ce dernier est maintenu par agrafage élastique ou "clippage" au moyen des arêtes 25.

**[0054]** Le méplat 21 est prolongé suivant la direction d'élévation E au niveau de la crosse 18 par des seconds moyens de maintien 20.

**[0055]** Les seconds moyens de maintien 20 se présentent sous la forme d'un rabat 26. Le rabat 26 fait saillie du bord transversal supérieur 9a de l'affiche 8.

**[0056]** Le rabat 26 s'étend transversalement et forme un canal 27 ouvert. Le canal 27 est ouvert du côté de la face arrière 12 de l'affiche 8. L'ouverture du canal 27 est dirigée suivant la direction d'élévation E, vers le sol.

**[0057]** Le canal 27 est destiné à recevoir l'élément formant tringle 16.

**[0058]** Une ouverture 28 est pratiquée dans la région

médiane du rabat 26, à égale distance des bords d'élévation 23.

**[0059]** Cette ouverture 28 est destinée à permettre la coopération de l'élément 16 avec les moyens de jonction supérieurs 7.

**[0060]** L'élément 16 est ici un tube cylindrique étendu transversalement, en matière synthétique, par exemple en fibres de carbone.

**[0061]** Les moyens d'accrochage inférieurs 14 sont disposés au niveau du bord transversal inférieur 9 de l'affiche 8. Ils comprennent un élément de solidarisation 15 à l'affiche 8 et un élément formant tringle 16 tels que décrits ci-dessus ainsi que des moyens d'appui 29.

**[0062]** Les moyens d'appui 29 sont destinés à reposer sur le sol. Ils sont ici au nombre de deux, disposés à chaque extrémité transversale de l'élément formant tringle 16.

**[0063]** Chacun de ces moyens d'appui 29 est une pièce 30 de forme notamment perpendiculaire à la direction transversale T, arrondie, par exemple une roue d'axe transversal, sur la figure 1.

**[0064]** Dans une réalisation, les moyens 29 sont aptes à allonger les moyens 14, pour adapter la dimension transversale T du mobilier 3 à un visuel 2. Alors, avec un seul tube creux des moyens 14, et des moyens 29 formant rallonge, le même mobilier 3 peut présenter diverses dimensions transversales du visuel 2.

**[0065]** Les moyens 14 coopèrent avec le socle 5 notamment par l'élément formant tringle 16.

**[0066]** Le socle 5 est étendu principalement suivant la direction latérale L, perpendiculairement aux moyens 14.

**[0067]** Il a la forme générale d'une crosse 31, la partie allongée longitudinalement 32 de la crosse 31 étant disposée du côté des moyens 14.

**[0068]** Cette partie 32 comporte ici deux pièces 33 parallèles l'une à l'autre. s'étendant latéralement vers les moyens 14.

**[0069]** Dans la réalisation des figures 12 à 28, le socle 5 est monobloc, par exemple venu de moulage d'une matière synthétique et/ou d'un métal léger tel qu'aluminium.

**[0070]** Ces pièces latérales 33 comportent en leur extrémité située du côté des moyens 14, des moyens de jonction inférieurs 34 aux moyens 14.

**[0071]** Les moyens de jonction inférieurs 34 ont la forme d'un crochet 59. Ce dernier coopère avec l'élément 16 au niveau de l'ouverture 28 du rabat 26, sa concavité permettant l'appui de l'élément 16, une fois le visuel 2 tendu.

**[0072]** Au droit de la partie recourbée 31a de la crosse 31, la face transversale inférieure 36, c'est-à-dire reposant sur le sol, forme les moyens d'appui 35 du socle. Ces derniers sont ici une zone d'appui unique 58 du socle 5.

**[0073]** La partie recourbée 31a comprend en outre à sa face supérieure 37, ici longitudinale en direction d'élévation E à l'opposé de la face transversale inférieure

re 36, des moyens de fixation 38 de l'élément de structure flexible 6.

**[0074]** Les moyens de fixation 38 comprennent un ou plusieurs logements 39 s'ouvrant vers le haut sensiblement suivant la direction d'élévation E.

**[0075]** Sur la figure 7, les logements 39 sont au nombre de quatre.

**[0076]** Ces logements 39 sont de sections sensiblement perpendiculaires à la direction d'élévation E, différentes les unes des autres.

**[0077]** Plus précisément, ces logements 39 sont disposés en alignement les uns à la suite des autres suivant la direction latérale L. Leurs sections sont d'aires croissantes d'avant en arrière, depuis des moyens de jonction inférieurs 34, vers l'extrémité opposée de la crosse 31. C'est-à-dire que le logement 39 de plus petite section est le plus proche de ces moyens 34.

**[0078]** Chaque logement 39 a une section sensiblement complémentaire à celle d'une extrémité inférieure 40 d'un élément de structure flexible 6 prédéterminé qu'il est destiné à recevoir.

**[0079]** Ceci permet de déterminer facilement et rapidement la position latérale de l'élément de structure flexible 6 avec le socle 5 et d'éviter ainsi des erreurs de montage du mobilier 3.

**[0080]** Cette position garantit aussi une mise sous tension optimale de l'affiche 8, en fonction de la hauteur de l'élément 6.

**[0081]** L'élément de structure flexible 6 est destiné à former, seul ou par assemblage d'un ou plusieurs autres éléments de structure flexible 6, une structure d'élévation 41.

**[0082]** La structure d'élévation 41 présente une flexibilité suffisante pour permettre une légère flexion par rapport à la direction d'élévation E. Cette flexion vers l'avant latéralement, définit la mise sous tension du visuel 2. La structure 41 est toutefois plus rigide que les structures d'élévation en X connues et permet ainsi de maintenir sous tension des visuels 2 de poids important.

**[0083]** L'élément de structure flexible 6 est sur la figure 10, un tube 44 de forme tronconique, dont la grande section perpendiculairement à la direction E est du côté du socle 5. Les extrémités inférieures et supérieures 40, 42 de l'élément 6, sont respectivement pourvues de moyens 43 d'assemblage aux autres éléments 6.

**[0084]** Les éléments 6 de la figure 10 sont en matière synthétique, par exemple en fibres de carbone. Plus précisément, ces éléments 6 sont obtenus par enroulement filamentaire d'une fibre de carbone solidarisée par un enduit.

**[0085]** Les moyens 43 d'assemblage sont ici de type mâle/femelle, afin de permettre l'emboîtement des tubes 44, 44a l'un à la suite de l'autre, pour former une structure d'élévation 41.

**[0086]** Sur la figure 10, les moyens 43 comprennent un tronçon mâle 45 disposé en saillie du tube 44 à son extrémité inférieure 40, et un logement femelle 46 de forme complémentaire à celle du tronçon mâle 45, à l'ex-

trémité supérieure 42 du tube 44a.

**[0087]** Le tronçon mâle 45 est ici sensiblement de forme cylindrique.

**[0088]** La longueur de la structure d'élévation 41 et donc le nombre d'éléments 6 assemblés, est choisie en fonction de la dimension d'élévation de l'affiche 8 à présenter.

**[0089]** Dans des réalisations, la structure 41 est constituée de trois ou quatre éléments 6 mis bouts-à-bouts.

**[0090]** Chaque élément 6 présente une section tronconique à l'extrémité inférieure 40 de dimension différente de façon à ce qu'une fois emboîtés les uns à la suite des autres, les éléments 6 forment une structure 41 profilée suivant la direction d'élévation E, avec une allure générale de canne.

**[0091]** L'extrémité inférieure 40 d'une telle structure 41 présente donc une section, perpendiculairement à la direction E, de surface plus grande que celle de l'extrémité supérieure 42.

**[0092]** Chaque extrémité inférieure 40 est ainsi adaptée pour être assemblée dans un logement 39 précis, de dimensions complémentaires, du socle 5, sans jeu et sans contrainte latérale ou transversale. Il ne peut exister donc de risque de confusion quant au choix du logement 39 approprié pour fixer la structure d'élévation 41 au socle 5.

**[0093]** Cet assemblage est de plus aisément démontable, puisqu'il est assimilable à un guidage coulissant suivant la direction d'élévation E. Le positionnement par rapport au socle 5 d'une structure 41 est déterminé par la mise en butée de son extrémité inférieure 40 contre le fonds du logement 39 correspondant.

**[0094]** L'extrémité supérieure 42 de la structure d'élévation 41 ainsi formée coopère avec les moyens de jonction supérieurs 7. En fait, ces moyens 7 sont montés sur l'extrémité 42 de la structure 41 par engagement à force avec un frottement suffisant pour assurer ce montage après la mise sous tension du visuel 2.

**[0095]** Ces moyens 7 sont de forme sensiblement cylindrique. Ils sont disposés au niveau de l'ouverture médiane 28 du rabat 26.

**[0096]** L'axe longitudinal du cylindre défini par les moyens de jonction 7 est donc sensiblement latéral et perpendiculaire au bord transversal supérieur 9a de l'affiche 8.

**[0097]** Ces moyens 7 comportent d'une part, à proximité d'une extrémité arrière faisant saillie à la face arrière 12 de l'affiche 8, des moyens de fixation 47 de l'extrémité supérieure 42.

**[0098]** Ces moyens 47 sont sur la figure 9, un logement 48 sensiblement étendu suivant la direction E. L'ouverture 49 du logement 48 est alors dirigée suivant la direction d'élévation E vers le bas, c'est-à-dire vers le socle 5.

**[0099]** Les moyens de jonction supérieurs 7 présentent latéralement d'autre part, à la face avant 11 du visuel 2, une section 50 plane en biseau. La section 50 est inclinée du côté opposé au socle 5, c'est-à-dire

d'avant en arrière et de bas en haut. Ainsi, la section plane 50 est sensiblement confondue avec la face avant 11 du visuel 2.

**[0100]** Cette section 50 comprend en sa région médiane des moyens de fixation 51 aux moyens d'accrochage supérieurs 13. Ces moyens 51 sont ici une encoche en forme de gouttière 52, transversale et parallèle au bord transversal supérieur 9a de l'affiche 8.

**[0101]** Cette gouttière 52 est prévue pour recevoir l'élément formant tringle 16 et le maintenir en position sur les moyens 7, par agrafage élastique ou analogues.

**[0102]** Sur la figure 5, l'affiche 8 est pourvue à au moins un de ses bords transversaux 9 ou 9a d'un ourlet 53 transversal.

**[0103]** Cet ourlet 53 forme une sorte de tube fermé destiné à recevoir dans sa concavité l'élément formant tringle 16, par engagement transversal glissant. La fermeture de l'ourlet 53 est effectuée par collage, couture, agrafage, thermocollage ou analogues, généralement suivant un trait transversal.

**[0104]** Dans des réalisations, l'affiche 8 comprend à chacun de ses bords transversaux 9, 9a un ourlet transversal 53.

**[0105]** L'assemblage d'un mobilier 3 est maintenant décrit.

**[0106]** Le visuel 2 est tout d'abord assemblé aux moyens d'accrochage 4, les moyens d'accrochage supérieurs 13 étant assemblés au bord transversal supérieur 9a et les moyens d'accrochage inférieurs 14 au bord transversal inférieur 9.

**[0107]** L'élément formant tringle 16 des moyens 13 est ensuite introduit par coulissement transversal dans l'élément de solidarisation 15 et est engagé dans et maintenu par la gouttière 52 des moyens de jonction supérieurs 7.

**[0108]** L'élément formant tringle 16 des moyens 14 est introduit de la même manière dans l'élément de solidarisation 15 et est engagé dans et maintenu par les moyens de jonction inférieurs 34 du socle 5. A chaque extrémité transversale de l'élément 16 sont fixés les moyens d'appui 29.

**[0109]** Le cas échéant, selon la dimension d'élévation du visuel 2, la structure d'élévation 41 est formée par l'assemblage de plusieurs éléments de structure flexible 6.

**[0110]** La structure 41 est alors logée, à son extrémité inférieure 40, dans un logement 39 approprié du socle 5, et à son extrémité supérieure 42 dans le logement 48 des moyens de jonction supérieurs 7.

**[0111]** L'assemblage de la structure d'élévation 41 au reste de l'ensemble comportant le visuel 2 implique de tendre l'ensemble et en particulier de tendre le visuel 2.

**[0112]** Cette tension a pour effet de fléchir la structure d'élévation 41 légèrement vers l'avant latéralement, et légèrement en élévation vers le bas, en ce qui concerne son extrémité supérieure 42.

**[0113]** Une fois relâché, l'ensemble comportant le visuel 2 est prisonnier entre les moyens de jonction su-

périeurs 7 et inférieurs 34. La structure 41 ayant de par sa flexibilité, tendance à se redresser pour regagner une position d'élévation, elle provoque la mise sous tension du visuel 2. Tandis que les moyens 29 en appui sur le sol, assurent la stabilité transversale du mobilier 3, en collaboration avec les moyens d'appui 35 du socle 5, qui le stabilisent latéralement.

**[0114]** Dans le mobilier 3 ainsi monté, le visuel 2 est monté et maintenu tendu par l'effort exercé par la structure d'élévation 41 en coopération avec les moyens d'appui 29 et 35. Cet effort est orienté vers le haut en élévation ainsi que légèrement vers l'arrière latéralement.

**[0115]** La répartition des moyens d'appui 29 et 35 en trièdre confère au mobilier 3 monté une excellente stabilité et ceci quelques soient les dimensions du visuel 2. Le mobilier 3 repose ainsi de façon isostatique sur le sol.

**[0116]** De plus, l'encombrement au sol est faible, du fait des espaces libres ménagés par la forme en T à barre transversale et hampe latérale, définie par les moyens 14 et le socle 5. Ceci facilite l'agencement de plusieurs mobiliers 3 les uns à côté des autres. Par exemple, les extrémités arrières de plusieurs socles 5 peuvent être disposées côte-à-côte, pour former avec plusieurs visuels 2 voisins, une présentation à facettes multiples et continues.

**[0117]** Sur la figure 2, le visuel 2 est un panneau flexible à enveloppes 60 destinées à contenir des prospectus ou analogues.

**[0118]** Le visuel 2 est selon les réalisations en matière cellulosique telle que le papier, et/ou en matière synthétique telle que PVC, polyester ou analogues, tissée ou non tissée.

**[0119]** Chaque organe du jeu 1 du mobilier 3 et son visuel 2 sont aisément démontables et transportables dans un ensemble de conditionnement 54, illustré sur la figure 11.

**[0120]** Cet ensemble 54 comporte ici un tube 55, contenant cylindrique en carton dont les dimensions sont adaptées à recevoir le jeu d'organes 1 et le visuel 2.

**[0121]** L'ensemble 54 comprend en outre ici un sac à bandoulière 56 en toile synthétique, avec un capuchon d'extrémité 57 obturable à l'aide d'une fermeture à glissière périphérique. Le tube 55 est logé dans le sac 56 pour le transport du mobilier 3 en bandoulière.

**[0122]** Les organes 1 démontés et le visuel 2 sont introduits dans le tube 55 et forment ainsi un fagot compact et léger. L'ensemble 54 obtenu est donc de poids léger facilement transportable ou envoyé par la poste.

**[0123]** Décrivons maintenant les modes de réalisation de l'invention, illustrés sur les figures 12 à 28. Sur ces figures, les constituants ayant des fonction identiques ou similaires à ceux décrits plus haut, sont désignés par les mêmes références numériques.

**[0124]** Sur la figure 12, on voit un mode de réalisation de socle 5 à deux parties 32 ou branches longitudinalement opposées.

**[0125]** Ce socle 5 est sans moyens d'appui propres.

**[0126]** Un mécanisme 57 est prévu dans le logement 39 unique de réception d'une structure d'élévation flexible 6, avec un piston 60 d'ancrage dans ce logement et de retenue de l'élément flexible, ainsi qu'un organe 61 élastique de renvoi d'extraction rapide de cet élément flexible.

**[0127]** Ainsi, il suffit d'introduire l'élément 6 suivant la direction E de haut en bas dans le logement 39 et de l'engager dans le piston 60, d'exercer une légère pression dans les même sens et direction, pour ancrer le piston 60 avec l'élément 6 solidaire, dans des crans 62 à l'intérieur de creux complémentaires 63, contre l'effort de bas en haut de l'organe 61 ici un ressort. Les crans 63 retiennent alors l'ensemble piston 60 et élément 6 conjointement sur le socle 5.

**[0128]** Pour séparer par exemple au démontage du mobilier, la structure 6 du socle 5, une simple pression identique à celle d'assemblage provoque le désengagement des crans 62, suite à quoi le ressort 61 pousse en élévation vers le haut la structure 6 en la libérant.

**[0129]** Sur la figure 13 qui est une vue partielle en plan de dessus du socle 5 de la figure 12, on voit bien la forme étendue transversalement des moyens de jonction inférieurs 34.

**[0130]** Ces moyens 34 forment ici une patte sensiblement prismatique à base rectangulaire en projection dans un plan perpendiculaire à la direction E, avec une base principale de grande dimension sensiblement parallèle à la direction T.

**[0131]** Comme visible sur la figure 12, cette patte des moyens 34 est inclinée par rapport à la direction L, de haut en bas dans le sens allant du logement 39 vers l'extrémité longitudinalement externe de la partie 32, où est placée cette patte.

**[0132]** Notons que le socle 5, sauf les pièces rapportées de son mécanisme 57, est une pièce monobloc en matière synthétique venue de moulage injection avec ses deux pattes 34 longitudinalement opposées.

**[0133]** Ici, le socle 5 est dépourvu de moyens d'appui propres, et possède deux parties allongées 32, en alignement sensiblement opposé de part et d'autre longitudinalement de moyens de fixation 38 de la structure flexible 6, chaque partie allongée 32 étant pourvue de moyens de jonction inférieurs 34 pour des moyens inférieurs 14 d'accrochage, avant et arrière, avec des moyens d'appui 29 propres, en quadrilatère pour reposer sur le sol.

**[0134]** Sur la figure 14 qui est une vue partielle schématique en perspective d'élévation transversale arrière d'un mode de réalisation de l'invention, le mobilier 3 est équipé d'un système 64 amovible d'éclairage du visuel 2.

**[0135]** Ce système 64 comporte :

- un cordon d'alimentation 65, avec un transformateur 66, relié au socle 5 de façon amovible;
- deux tiges conductrices 67 de support, reliées à la

structure 6 par des raccords 68 montés sur la structure 6 ; et

- une source de lumière 69, ici une ampoule halogène basse tension.

**[0136]** Les constituants du système 64 sont aisément démontables du mobilier 3 proprement dit, et faciles à ranger dans un ensemble de conditionnement tel que celui désigné en 54 sur la figure 11.

**[0137]** Sur la figure 15, on voit en coupe d'élévation longitudinale un mode de réalisation de socle 5 à partie ou branche 32 avant unique, avec un insert 70 de lestage et rigidité métallique. Un habillage 71 est surmoulé autour de l'insert 70 en matière synthétique, telle que acrylonitrile butadiène styrène ou « ABS ».

**[0138]** La figure 16 est une vue en plan de dessus du socle 5 de la figure 15.

**[0139]** Les figures 17 à 19 illustrent, en élévation longitudinale, un mode de réalisation de moyens de jonction 7 ou support recto/verso en matière synthétique, faisant partie de moyens 13 supérieurs d'accrochage de visuels.

**[0140]** Sur la figure 17, est montré ce support avec des éléments de solidarisation ou parties femelles 15 d'une réglette assemblées, par agrafage engagement, sur des pions du support 72.

**[0141]** Les figures 22 à 24 sont similaires aux figures 17 à 19, et représentent des moyens de jonction 7 ou support simple recto, la figure 22 présentant donc une seule partie femelle 15 de réglette.

**[0142]** Les figures 20 et 21 sont des vues respectivement en coupe longitudinale et transversale d'un cache d'extrémité 73, prévu pour être monté similairement à ce qui est illustré sur la figure 13, à l'extrémité supérieure de la structure 6, en tant que moyens 7 de jonction supérieurs.

**[0143]** La figure 25 est une vue schématique en plan longitudinalement transversal d'un bouchon d'extrémité transversale 74 d'une réglette des moyens d'accrochage 4, selon une réalisation de l'invention. Dans le cas d'une réglette faisant partie des moyens inférieurs d'accrochage 14, ce bouchon 74 forme l'un des moyens d'appui 29.

**[0144]** Sur la figure 26, le bouchon 74 de la figure 25, montre la forme de pattes d'agrafage élastique 75 destinées à l'assemblage à une extrémité transversale de réglette.

**[0145]** Il ressort de la figure 27 que le bouchon 74 possède deux pattes 75, l'une en dessous de l'autre en élévation.

**[0146]** La patte 75 supérieure est inclinée par rapport à la direction longitudinale L de haut en bas depuis l'arrière vers l'avant, et la patte 75 inférieure présente une section ouverte en « C » dans un plan perpendiculaire à la direction T.

**[0147]** Enfin, la figure 28 montre en coupe d'élévation longitudinale d'une réalisation de réglette à moyens de serrage 23 sous forme d'insert, faisant partie des

moyens d'accrochage 13 ou 14, d'un visuel 2 par enserrement, et avec une cavité 56 complémentaire à un pion 72 à l'arrière.

**[0148]** On remarque en rapprochant les figures 26 et 28 (qui sont inversées en orientation bas haut l'une par rapport à l'autre) que le pourtour externe perpendiculairement à la direction T de la réglette des moyens 23 et du bouchon 74 sont proches, voire confondues.

## Revendications

1. Jeu d'organes (1), destiné à former un mobilier (3) léger de présentation d'au moins un visuel (2), sous une tension sensiblement d'élévation, le jeu (1) comprenant en combinaison :

- des moyens d'accrochage inférieurs (14) et supérieurs (13) entre lesquels est destiné à être maintenu le visuel (2),
- un socle (5) comportant des moyens d'appui (35) destinés à reposer sur le sol et des moyens de jonction inférieurs (34) aux moyens d'accrochage inférieurs (14), ainsi que des moyens de fixation (38) disposés à l'opposé suivant la direction d'élévation (E) des moyens d'appui (35), et aptes à recevoir au moins une extrémité inférieure (40) d'un élément de structure flexible (6) de structure d'élévation (41),
- au moins un élément de structure flexible (6), par exemple trois éléments (6) destinés à être montés bouts à bouts, pour former une structure d'élévation (41) comprenant une extrémité inférieure (40) et une extrémité supérieure (42), l'extrémité supérieure (42) étant destinée à être reliée par des moyens de jonction supérieurs (7), aux moyens d'accrochage supérieurs (13), tandis que l'extrémité inférieure (40) est destinée à être rigidement solidarisée aux moyens de fixation (38) du socle (5),

caractérisé en ce que

- le socle (5) présente une forme sensiblement allongée dans une direction latérale (L) dans le mobilier (3), comprend lesdits moyens de fixation (38) et une zone d'appui (58) ponctuel ou linéaire, proche de son extrémité en arrière, et comprend lesdits moyens de jonction inférieurs (34) à proximité de son autre extrémité avant, donc à une distance sensible, suivant ladite direction latérale, de la zone d'appui (58),
- les moyens d'accrochage inférieurs (14) comprenant au moins deux moyens propres d'appui (29) destinés à reposer sur le sol, respectivement à distance les uns des autres suivant une direction transversale (T) dans le mobilier (3) monté de destination, de sorte à former, en

collaboration avec ladite zone d'appui ponctuel ou linéaire (58), une large base d'appui pour ledit mobilier monté.

2. Jeu (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'appui (35) du socle (5) et/ou les moyens d'appui (29) des moyens d'accrochage inférieurs (14) sont destinés à être disposés en trièdre ou en quadrilatère.
3. Jeu (1) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens d'appui (29) des moyens d'accrochage inférieurs (14) comprennent au moins une pièce (30) destinée à être montée par engagement à force et/ou agrafage élastique, et de forme notamment perpendiculairement à la direction transversale (T), polygonale et/ou arrondie, cette pièce (30) constituant par exemple une roue.
4. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage inférieurs (14) et/ou supérieurs (13) comprennent au moins un élément formant tringle (16) destiné à être disposé transversalement de manière à coopérer avec le visuel (2) soit par l'intermédiaire d'un élément de solidarisation (15), soit directement.
5. Jeu (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'élément formant tringle (16) est par exemple un tube de fibre de carbone, par exemple à section constante.
6. Jeu (1) selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que l'élément de solidarisation (15) intermédiaire est de section latérale en P ouvert de direction transversale (T) comprenant des premiers moyens de maintien (19) du visuel (2) et des seconds moyens de maintien (20) destinés à recevoir l'élément formant tringle (16).
7. Jeu (1) selon la revendication 6, caractérisé en ce que les premiers moyens de maintien (19) sont solidarisés au visuel (2) notamment par serrage, collage, soudage ou agrafage, par exemple agrafage élastique dit "clippage".
8. Jeu (1) selon la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que les premiers moyens de maintien (19) comprennent une fente (24) s'étendant transversalement le long du bord (22) de l'élément de solidarisation (15) situé à l'opposé des seconds moyens de maintien (20), destinée à permettre la solidarisation au visuel (2), la fente (24) comprenant des arêtes (25) saillantes vers l'intérieur de la fente (24) suivant la direction latérale (L) et s'étendant suivant la direction transversale (T), les arêtes (24) étant en regard les unes des autres.



9. Jeu (1) selon l'une des revendications 3 à 8, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage inférieurs (14) comprennent deux moyens d'appui (29) disposés à chaque extrémité transversale de l'élément formant tringle (16).
10. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le socle (5) possède au moins deux parties allongées (32), par exemple en alignement sensiblement opposé de part et d'autre longitudinalement de moyens de fixation (38) d'une structure flexible (6), chaque partie allongée étant pourvue de moyens de jonction inférieurs (34), pour des moyens inférieurs (14) d'accrochage, avant et arrière, le socle (5) reposant sur des moyens d'appui (29) propres des moyens inférieurs (14), par exemple disposés en quadrilatère.
11. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que les moyens de jonction inférieurs (34) sont en forme de crochet (59) destiné à coopérer avec l'élément formant tringle (16), à concavité en élévation dirigée vers les moyens d'appui (35) du socle (5).
12. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que les moyens de fixation (38) du socle (5) comprennent plusieurs logements (39) de sections sensiblement perpendiculaires à la direction d'élévation (E) différentes les unes des autres, chaque logement (39) ayant ainsi une section sensiblement complémentaire à celle de l'extrémité prédéterminée inférieure (40) d'un élément de structure flexible (6) choisi.
13. Jeu (1) selon la revendication 12, caractérisé en ce que les logements (39) sont sensiblement disposés en alignement suivant la direction latérale (L), par exemple leurs sections sensiblement perpendiculairement à la direction d'élévation sont d'aires décroissantes vers les moyens de jonction inférieurs (34).
14. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que le ou les éléments de structure flexible (6) sont destinés à former une structure d'élévation (41) sensiblement linéaire.
15. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que la structure d'élévation (41) comprend plusieurs éléments de structure flexible (6), des moyens (43) d'assemblage d'un élément de structure flexible (6) à un autre, destinés à former au moins une canne sensiblement tronconique, au moins un élément de structure flexible (6) étant un tube (44) par exemple en fibre de carbone.

16. Jeu (1) selon la revendication 15, caractérisé en ce

que l'extrémité inférieure (40) de la structure d'élévation (41) a une section de plus grande surface que celle de l'extrémité supérieure (42).

- 5 17. Jeu (1) selon l'une des revendications 14 à 16, caractérisé en ce que les moyens (43) d'assemblage sont à une extrémité inférieure (40) de longueur du tube (44), un tronçon (45) faisant saillie vers un autre tube (44a), et à l'extrémité supérieure (42) de longueur du tube (44a), un logement (46) apte à recevoir le tronçon (45), le tronçon (45) étant par exemple de forme cylindrique.
- 10 18. Jeu (1) selon l'une des revendications 1 à 17, caractérisé en ce que les moyens de jonction supérieurs (7) comprennent des premiers moyens de fixation (51) des moyens d'accrochage supérieur (13) et des seconds moyens de fixation (47) de l'extrémité supérieure (42) de la structure d'élévation (41).
- 15 19. Jeu (1) selon la revendication 18, caractérisé en ce que les premiers moyens de fixation (51) des moyens de jonction (7) comprennent au moins une encoche telle une gouttière (52) et/ou un pion de direction transversale (T) apte à coopérer avec l'élément formant tringle (16) ou avec une concavité complémentaire (56) d'un élément de solidarisation (15) des moyens d'accrochage (13).
- 20 20. Jeu (1) selon la revendication 18 ou 19, caractérisé en ce que les seconds moyens de fixation (47) des moyens de jonction (7) comprennent un logement (48) d'ouverture (49) dirigée vers le socle (5), destiné à recevoir l'extrémité supérieure (42) de la structure d'élévation (41).
- 25 21. Mobilier (3) léger de présentation d'un visuel (2) caractérisé en ce qu'il comprend en combinaison un visuel (2) assemblé à un jeu d'organes (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 20.
- 30 22. Mobilier (3) selon la revendication 21, caractérisé en ce que le visuel (2) est une affiche et/ou support d'information tel que panneau flexible à enveloppes (60), par exemple en matière cellulosique telle que papier, et/ou en matière synthétique telle que PVC, polyester ou analogues, tissée ou non tissée.
- 35 23. Ensemble de conditionnement (54) comportant un contenant tel un tube cylindrique (55) par exemple en carton caractérisé en ce qu'il comprend un jeu d'organes (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 20 et/ou un mobilier (3) démonté selon la revendication 21 ou 22.
- 40 45 50 55

## Patentansprüche

1. Organsatz (1), bestimmt zur Bildung eines leichten Möbels (3) zur Präsentation wenigstens einer Sichtanzeige (2) unter einer deutlichen Erhöhungsspannung, wobei der Satz kombiniert umfaßt:

- untere (14) und obere (13) Halterungsmittel, zwischen denen die Sichtanzeige (2) gehalten werden soll, 10
- einen Sockel (5) umfassend Stützmittel (35), die dazu bestimmt sind, auf dem Boden zu ruhen, und untere (34) Verbindungsmittel mit den unteren (14) Halterungsmitteln, sowie Befestigungsmittel (38), die gemäß der Erhöhungsrichtung (E) der Stützmittel (35) gegenüber angeordnet sind und geeignet sind, wenigstens ein unteres (40) äußeres Ende eines flexiblen Strukturelements (6) der Erhebungsstruktur (41) aufzunehmen, 15
- wenigstens ein flexibles Strukturelement (6), zum Beispiel drei Elemente (6), die dazu bestimmt sind, Ende an Ende aufgebaut zu werden, um eine Erhebungsstruktur (41) zu bilden, umfassend ein unteres (40) äußeres Ende und ein oberes äußeres (42) Ende, wobei das obere äußere Ende (42) dazu bestimmt ist, durch obere Verbindungsmittel (7) mit den oberen (13) Halterungsmitteln verbunden zu werden, während das untere (40) äußere Ende dazu bestimmt ist, steif fest mit den Befestigungsmitteln (38) des Sockels (5) verbunden zu werden, 20

dadurch gekennzeichnet, daß

- der Sockel (5) in einer lateralen (L) Richtung im Möbel (3) eine deutlich längliche Form aufweist, besagte Befestigungsmittel (38) und einen punkthaften oder linearen Stützbereich (58) in der Nähe seines hinteren äußeren Endes umfaßt und besagte untere Verbindungsmittel (34) in der Nähe seines vorderen äußeren Endes, also gemäß vorgenannter lateraler Richtung in einer deutlichen Entfernung von der Stützzone (58) umfaßt. 25
- wobei die unteren (14) Halterungsmittel wenigstens zwei eigene Stützmittel (29) umfassen, die dazu bestimmt sind, jeweils in einer Entfernung voneinander gemäß einer querverlaufenden Richtung (T) in dem aufgebauten Endmöbel (3) derart auf dem Boden zu ruhen, daß sie in Zusammenarbeit mit besagter punkthafter oder linearer Stützzone (58) eine breite Stützbasis für besagtes aufgebautes Möbel bilden. 30

2. Satz (1) gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Stützmittel (35) des Sockels (5) und / oder die Stützmittel (29) der unteren (14) Halterungsmittel dazu bestimmt sind, als Trieder oder als Trapezoid angeordnet zu werden.

3. Satz (1) gemäß Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Stützmittel (29) der unteren (14) Halterungsmittel wenigstens ein Stück (30) umfassen, das dazu bestimmt ist, durch Krafteinwirkung und / oder elastische Klammerung und insbesondere in polygonaler und / oder abgerundeter Form senkrecht zur querverlaufenden Richtung (T) aufgebaut zu werden, wobei dieses Stück (30) zum Beispiel ein Rad bildet.

4. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die unteren (14) und / oder oberen (13) Halterungsmittel wenigstens ein Element umfassen, das eine Stange (16) bildet, die dazu bestimmt ist, derart querverlaufend angeordnet zu werden, daß sie mit der Sichtanzeige (2) entweder mittels eines Elements zur festen Befestigung (15) oder direkt zusammenwirkt.

5. Satz (1) gemäß Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß das eine Stange (16) bildende Element zum Beispiel eine Röhre aus Kohlenstoff-Fasern ist, zum Beispiel mit konstantem Querschnitt.

6. Satz (1) gemäß Anspruch 4 oder 5, dadurch gekennzeichnet, daß das mittlere Element zur festen Befestigung (15) einen lateralen Abschnitt in P aufweist, der in querverlaufender Richtung (T) offen ist, umfassend die ersten Haltemittel (19) der Sichtanzeige (2) und die zweiten Haltemittel (20), die dazu bestimmt sind, das eine Stange (16) bildende Element aufzunehmen.

7. Satz (1) gemäß Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß die ersten Haltemittel (19) fest mit der Sichtanzeige (2) verbunden sind, insbesondere durch Einspannen, Verkleben, Verschweißen oder Klammern, zum Beispiel durch elastisches Klammern, sogenanntes "Clipping".

8. Satz (1) gemäß Anspruch 6 oder 7, dadurch gekennzeichnet, daß die ersten Haltemittel (19) einen Schlitz (24) umfassen, der sich querverlaufend entlang des Randes (22) des Elements zur festen Befestigung (15) erstreckt, das sich gegenüber den zweiten Haltemitteln (20) befindet, wobei der Schlitz (24), der dazu bestimmt, die feste Befestigung der Sichtanzeige (2) zu erlauben, zur Innenseite des Schlitzes (24) gemäß der lateralen Richtung (L) hervorstehende Kanten (25) umfaßt und sich gemäß der querverlaufenden Richtung (T) erstreckt, wobei die Kanten (24) einander gegenüber

liegen.

9. Satz (1) gemäß Anspruch 3 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß die unteren (14) Halterungsmittel zwei Stützmittel (29) umfassen, die an jedem quer-  
verlaufenden äußeren Ende des eine Stange (16) bildenden Elements angeordnet sind. 5
10. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 9, dadurch gekennzeichnet, daß der Sockel (5) wenigstens zwei längliche Teile (32) umfaßt, zum Beispiel in Aneinanderreihung auf jeder Seite deutlich gegenüber in Längsrichtung der Befestigungsmittel (38) einer flexiblen Struktur (6), wobei jeder längliche Teil für die unteren (14) Halterungsmittel vorne und hinten mit unteren (34) Verbindungsmitteln versehen ist, wobei der Sockel (5) auf eigenen Stützmitteln (29) der unteren Mittel (14) ruht, die zum Beispiel als Trapezoid angeordnet sind. 10
11. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 10, dadurch gekennzeichnet, daß die unteren Verbindungsmittel (34) in Form eines Hakens (59) sind, der dazu bestimmt ist, mit einem eine Stange (16) bildenden Element mit einer Austiefung in Erhöhung zusammenzuwirken, die gegen die Stützmittel (35) des Sockels (5) gerichtet ist. 15
12. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 11, dadurch gekennzeichnet, daß die Befestigungsmittel (38) des Sockels (5) mehrere Aufnahmen (39) mit deutlich zur Erhöhungsrichtung (E) senkrechten, voneinander verschiedenen Abschnitten umfassen, wobei jede Aufnahme (39) somit einen deutlich komplementären Abschnitt zu dem des vorbestimmten unteren äußeren Endes (40) eines ausgewählten flexiblen Strukturelements (6) hat. 30
13. Satz (1) gemäß Anspruch 12, dadurch gekennzeichnet, daß die Aufnahmen (39) deutlich in Aneinanderreihung gemäß der lateralen Richtung (L) angeordnet sind, zum Beispiel sind ihre deutlich zur Erhöhungsrichtung senkrechten Abschnitte zu den unteren Verbindungsmitteln (34) abnehmende Grundflächen. 35
14. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 13, dadurch gekennzeichnet, daß das oder die flexible(n) Strukturelement(e) (6) dazu bestimmt ist / sind, eine deutlich lineare Erhöhungsstruktur (41) zu bilden. 40
15. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 14, dadurch gekennzeichnet, daß die Erhöhungsstruktur (41) mehrere flexible Strukturelemente (6), Mittel (43) zum Zusammenbau eines flexiblen Strukturelements (6) mit einem anderen umfaßt, die dazu bestimmt sind, wenigstens einen deutlich kegelförmigen Stock zu besetzen, wobei wenig- 45

stens ein flexibles Strukturelement (6) eine Röhre (44) ist, zum Beispiel aus Kohlenstoff-Fasern.

16. Satz (1) gemäß Anspruch 15, dadurch gekennzeichnet, daß das untere (40) äußere Ende der Erhöhungsstruktur (41) einen Abschnitt mit einer größeren Oberfläche hat als die des (42) oberen äußeren Endes. 5
17. Satz (1) gemäß Anspruch 14 bis 16, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel (43) zum Zusammenbau an einem unteren (40) äußeren Ende der Länge der Röhre (44) sind, wobei ein gegen eine andere Röhre (44a) hervorstehendes Teilstück (45) und am oberen (42) äußeren Ende der Länge der Röhre (44a) eine zur Aufnahme des Teilstücks (45) geeignete Aufnahme (46) sind, wobei das Teilstück (45) zum Beispiel eine zylindrische Form aufweist. 10
18. Satz (1) gemäß Anspruch 1 bis 17, dadurch gekennzeichnet, daß die oberen Verbindungsmittel (7) erste Befestigungsmittel (51) der oberen (13) Halterungsmittel und zweite Befestigungsmittel (47) des oberen (42) äußeren Endes der Erhöhungsstruktur (41) umfassen. 15
19. Satz (1) gemäß Anspruch 18, dadurch gekennzeichnet, daß die ersten Befestigungsmittel (51) der Verbindungsmittel (7) wenigstens eine Aussparung wie zum Beispiel eine Rinne (52) und / oder einen Pion in querverlaufender Richtung (T) umfassen, die dazu geeignet ist, mit dem eine Stange (16) bildenden Element oder mit einer zu einem mit einem Element zur festen Befestigung (15) der Halterungsmittel (13) komplementären Austiefung (56) zusammenzuwirken. 20
20. Satz (1) gemäß Anspruch 18 oder 19, dadurch gekennzeichnet, daß die zweiten Befestigungsmittel (47) der Verbindungsmittel (7) eine Aufnahme (48) mit einer zum Sockel (5) gerichteten Öffnung (49) umfassen, die dazu bestimmt ist, das obere äußere Ende (42) der Erhöhungsstruktur (41) aufzunehmen. 25
21. Leichtes Möbel (3) zur Präsentation einer Sichtanzeige (2), dadurch gekennzeichnet, daß es in Verbindung eine Sichtanzeige (2) umfaßt, die mit einem Organsatz (1) gemäß Anspruch 1 bis 20 zusammengebaut ist. 30
22. Möbel (3) gemäß Anspruch 21, dadurch gekennzeichnet, daß die Sichtanzeige (2) ein Plakat und / oder ein Informationsträger wie zum Beispiel ein flexibles Schild mit Umschlägen (60) ist, zum Beispiel aus zellulosehaltigem Material wie zum Beispiel Papier, und / oder aus synthetischem Material wie zum Beispiel PVC, Polyester oder ähnlichem, ge- 35

webtem oder ungewebtem Material.

23. Verpackungsaufbau (54), umfassend ein Behältnis wie zum Beispiel eine zylindrische Röhre (55), zum Beispiel aus Karton, dadurch gekennzeichnet, daß er einen Organsatz (1) gemäß Anspruch 1 bis 20 und / oder gemäß Anspruch 21 oder 22 abgebautes Möbel (3) umfaßt.

## Claims

1. A set of members (1) serving to form a lightweight piece of furniture (3) for presenting at least one visual (2), under tension substantially in the elevation direction, the set (1) comprising the following in combination:

- bottom fastening means (14) and top fastening means (13), between which the visual (2) is to be held;
- a base-piece (5) including abutment means (35) serving to stand on the floor and bottom connection means (34) for connecting to the bottom fastening means (14), as well as fixing means (38) disposed on the other side of the abutment means (35) in the elevation direction (E) and suitable for receiving at least a bottom end (40) of a flexible structure element (6) of a structure extending in elevation or "elevation structure" (41);
- at least one flexible structure element (6), e.g. three elements (6) serving to be mounted end-to-end to form an elevation structure (41) having a bottom end (40) and a top end (42), the top end (42) serving to be connected via top connection means (7) to the top fastening means (13), while the bottom end (40) serves to be secured rigidly to the fixing means (38) of the base-piece (5);

said set of members being characterized in that:

- the base-piece (5) has a substantially elongate shape in a lateral direction (L) in the piece of furniture (3), it includes said fixing means (38) and an abutment zone (58) that is at a point or that is linear and that is close to its back end, and it includes said bottom connection means (34) in the vicinity of its front other end, and thus at a significant distance in said lateral direction from said abutment zone (58); and
- the bottom fastening means (14) are provided with at least two abutment means (29) belonging to them, serving to stand on the floor, and

spaced apart at a distance from each other in a transverse direction (T) in the piece of furniture (3) as assembled and that the set of members serves to form, so as to co-operate with said point or linear abutment zone (58) to form a wide abutment base for said piece of furniture as assembled.

2. A set (1) according to claim 1, characterized in that the abutment means (35) of the base-piece (5) and/or the abutment means (29) of the bottom fastening means (14) serve to be disposed as a trihedron or as a quadrilateral.

3. A set (1) according to claim 1 or 2, characterized in that the abutment means (29) of the bottom fastening means (14) comprise at least one piece (30) serving to be mounted by being engaged by force and/or by being clipped resiliently, and having a shape, in particular perpendicular to the transverse direction (T), that is polygonal and/or rounded, which piece (30) constitutes a wheel, for example.

4. A set (1) according to any one of claims 1 to 3, characterized in that the bottom fastening means (14) and/or the top fastening means (13) comprise at least one bar-forming element (16) serving to be disposed transversely so as to co-operate with the visual (2) either via an intermediate securing element (15) or directly.

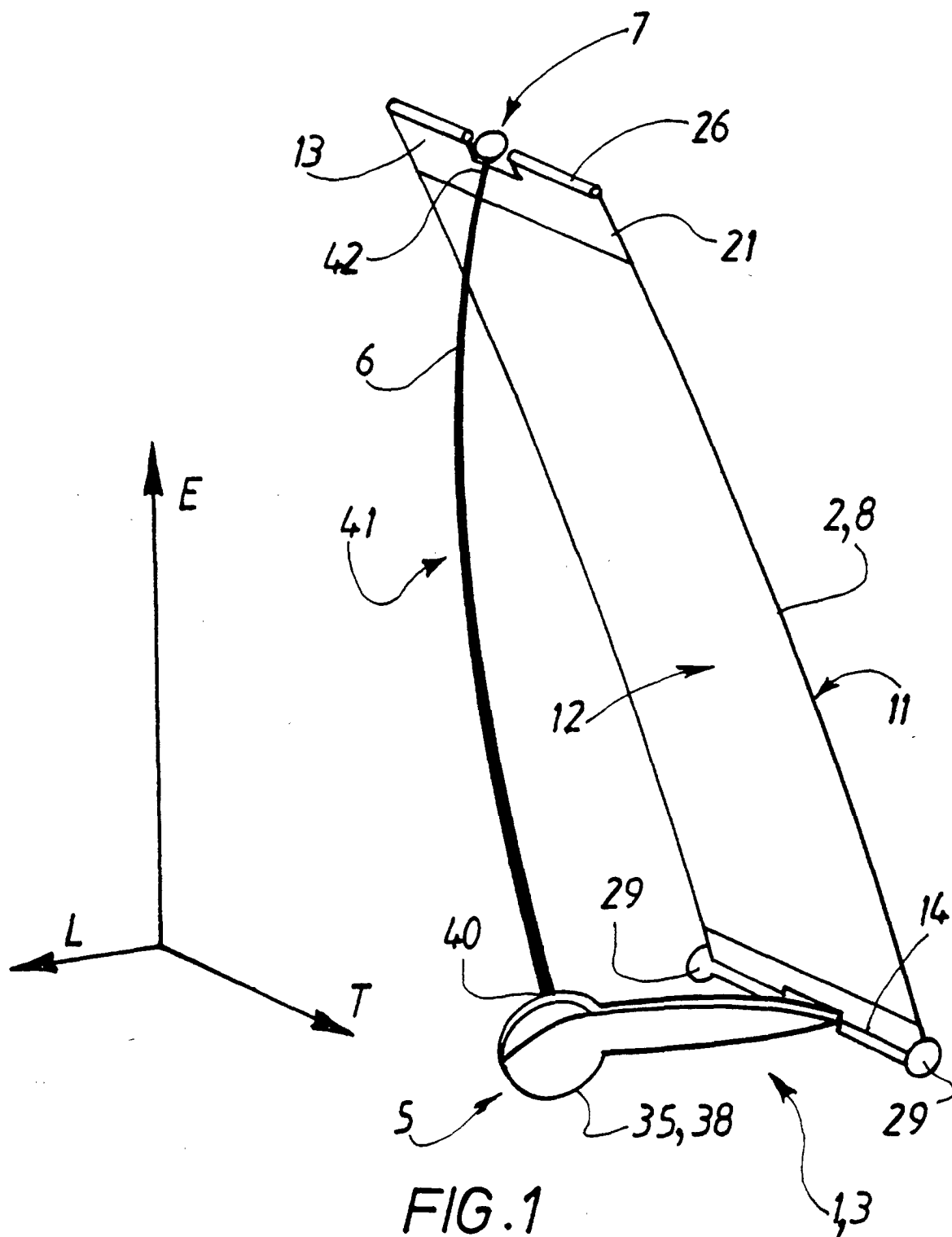
5. A set (1) according to claim 4, characterized in that the bar-forming element (16) is, for example, a carbon fiber tube, e.g. of constant section.

6. A set (1) according to claim 4 or 5, characterized in that the intermediate securing element (15) is open P shaped in lateral section, extends in the transverse direction (T), and is provided with first holding means (19) for holding the visual (2) and with second holding means (20) serving to receive the bar-forming element (16).

7. A set (1) according to claim 6, characterized in that the first holding means (19) are secured to the visual (2) in particular by clamping, gluing, welding, or clipping, e.g. resilient clipping.

8. A set (1) according to claim 6 or 7, characterized in that the first holding means (19) comprise a slot (24) extending transversely along that edge (22) of the securing element (15) which is situated opposite from the second holding means (20), which slot serves to secure to the visual (2), said slot (24) being provided with inwardly-projecting lips (25) projecting towards the inside of the slot (24) in the lateral direction (L) and extending in the transverse direction (T), the lips (24) facing each other.

9. A set (1) according to any one of claims 3 to 8, characterized in that the bottom fastening means (14) are provided with two abutment means (29) disposed at respective transverse ends of the bar-forming element (16). 5
10. A set (1) according to any one of claims 1 to 9, characterized in that the base-piece (5) has at least two elongate portions (32), e.g. substantially facing each other and in line abreast, and extending longitudinally on either side of fixing means (38) for fixing to a flexible structure (6), each elongate portion being provided with bottom connection means (34) for connecting to front and back bottom fastening means (14), the base-piece (5) standing on abutment means (29) belonging to the bottom fastening means (14), e.g. disposed as a quadrilateral. 10
11. A set (1) according to any one of claims 1 to 10, characterized in that the bottom connection means (34) are in the form of a hook (59) that serves to cooperate with the bar-forming element (16) and that is concave in the elevation direction and facing towards the abutment means (35) of the base-piece (5). 15 20 25
12. A set (1) according to any one of claims 1 to 11, characterized in that the fixing means (38) of the base-piece (5) comprise a plurality of recesses (39) having mutually different sections substantially perpendicular to the elevation direction (E), each recess (39) thus having a section substantially complementary to the section of a predetermined bottom end (40) of a chosen flexible structure element (6). 30 35
13. A set (1) according to claim 12, characterized in that the recesses (39) are disposed substantially in line abreast in the lateral direction (L), and, for example, their sections substantially perpendicular to the elevation direction have areas that decrease going towards the bottom connection means (34). 40
14. A set (1) according to any one of claims 1 to 13, characterized in that the flexible structure elements (6) serve to form an elevation structure (41) that is substantially linear. 45
15. A set (1) according to any one of claims 1 to 14, characterized in that the elevation structure (41) is made up of a plurality of flexible structure elements (6), and of assembly means (43) for assembling together the flexible structure elements (6) one to another, so as to form at least one substantially frustoconical support rod, at least one of the flexible structure elements (6) being a tube (44), e.g. made of carbon fiber. 50 55
16. A set (1) according to claim 15, characterized in that the bottom end (40) of the elevation structure (41) has a section of area larger than the section area of its top end (42).
17. A set (1) according to any one of claims 14 to 16, characterized in that the assembly means (43) are constituted at a bottom end (40) of a length of tube (44) by a prong (45) projecting towards another length of tube (44a), and at the top end (42) of said other length of tube (44a) by a recess (46) suitable for receiving said prong (45), said prong (45) being cylindrical, for example.
18. A set (1) according to any one of claims 1 to 17, characterized in that the top connection means (7) comprise first fixing means (51) for fixing to the top fastening means (13) and second fixing means (47) for fixing to the top end (42) of the elevation structure (41).
19. A set (1) according to claim 18, characterized in that the first fixing means (51) of the connection means (7) comprise at least one notch such as a trough (52) and/or a stud extending in the transverse direction (T) and suitable for co-operating with the bar-forming element (16) or with a complementary concave portion (56) in a securing element (15) of the fastening means (13).
20. A set (1) according to claim 18 or 19, characterized in that the second fixing means (47) of the connection means (7) comprise a recess (48) whose opening (49) faces towards the base-piece (5), which recess serves to receive the top end (42) of the elevation structure (41).
21. A lightweight piece of furniture (3) for presenting a visual (2), and characterized in that it comprises in combination a visual (2) assembled to a set of members (1) according to any one of claims 1 to 20.
22. A piece of furniture (3) according to claim 21, characterized in that the visual (2) is a poster and/or an information medium such as a flexible board having envelopes (60), e.g. made of a cellulose material such as paper and/or made of a synthetic material such as PVC, polyester, or the like, be it woven or non-woven.
23. Packaging (54) comprising a container such as a cylindrical tube (55), e.g. made of cardboard, said packaging being characterized in that it contains a set of members (1) according to any one of claims 1 to 20 and/or a piece of furniture (3) as assembled according to claim 21 or 22.



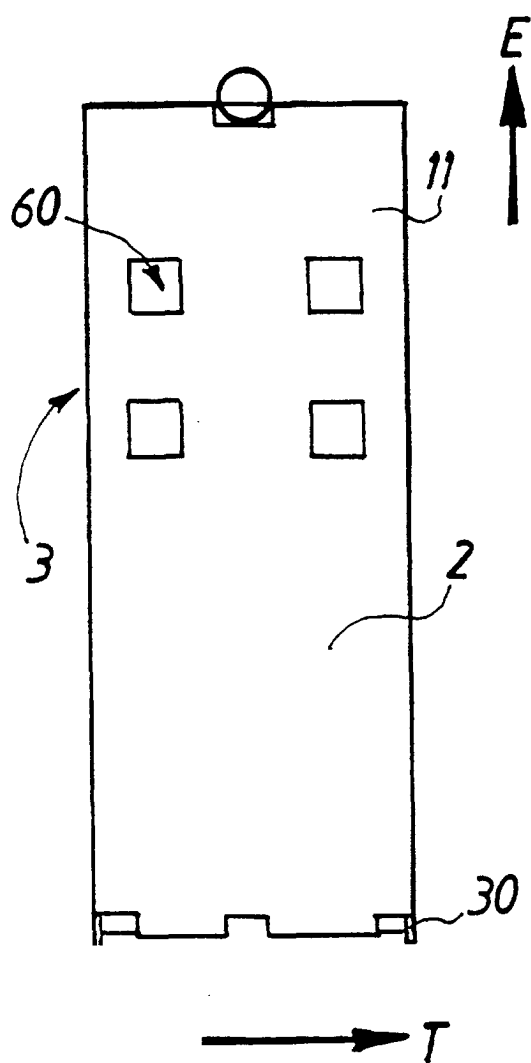


FIG. 2

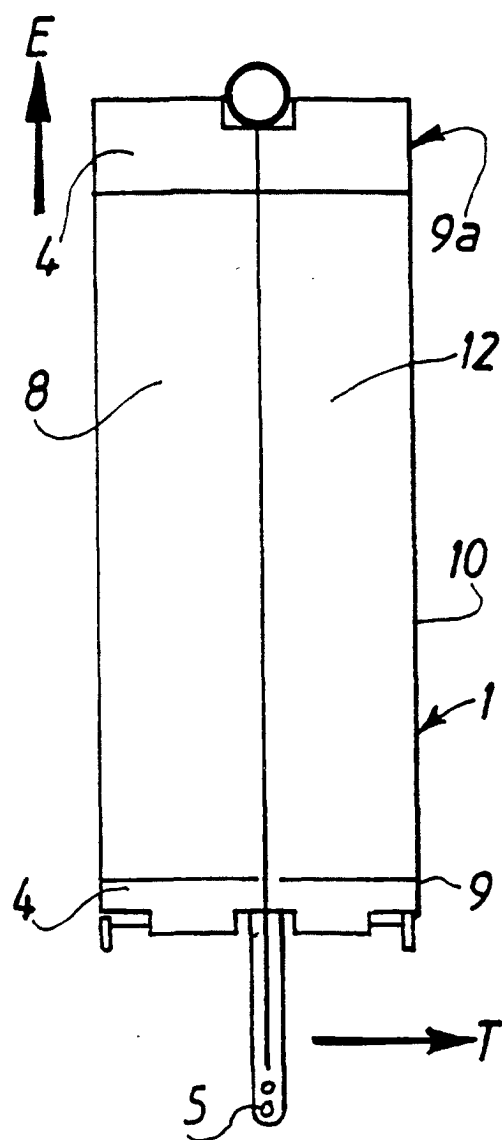


FIG. 3

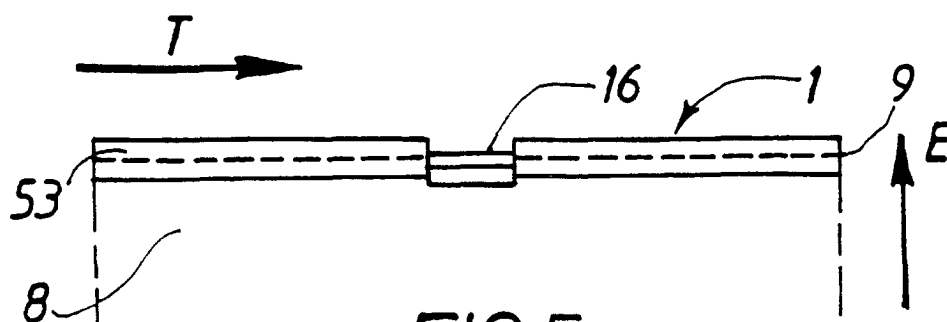


FIG. 5

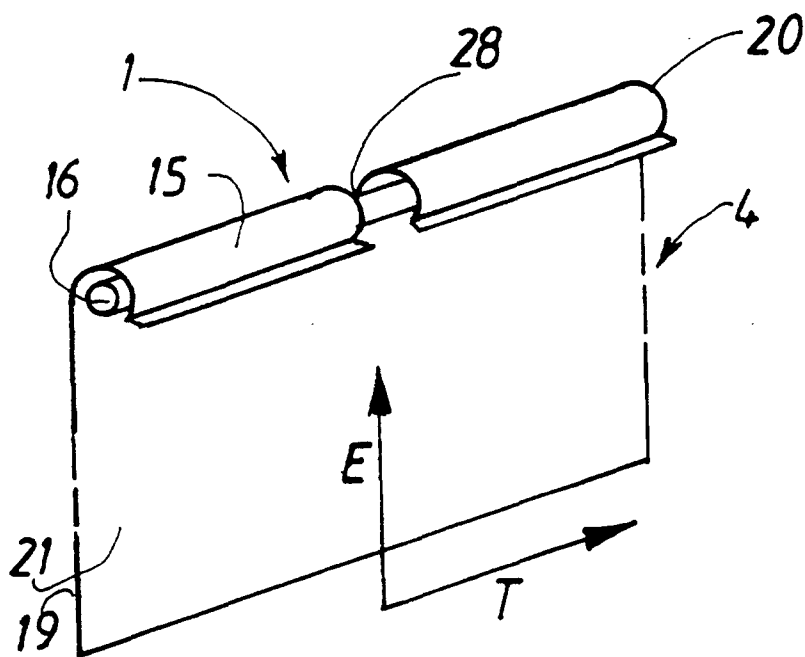


FIG. 4a

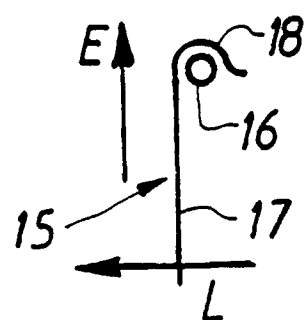


FIG. 4b

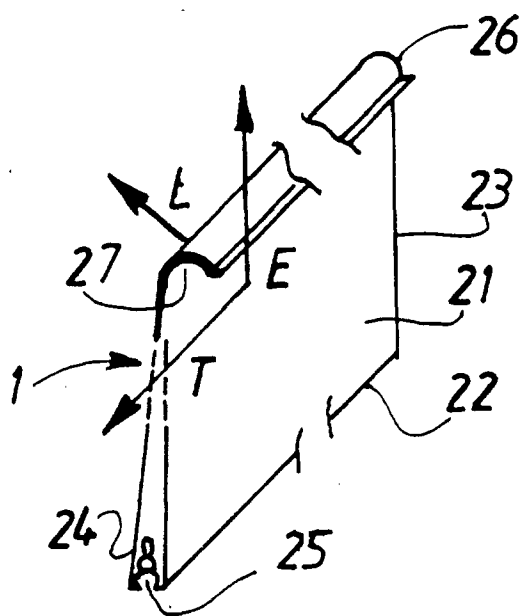


FIG. 6

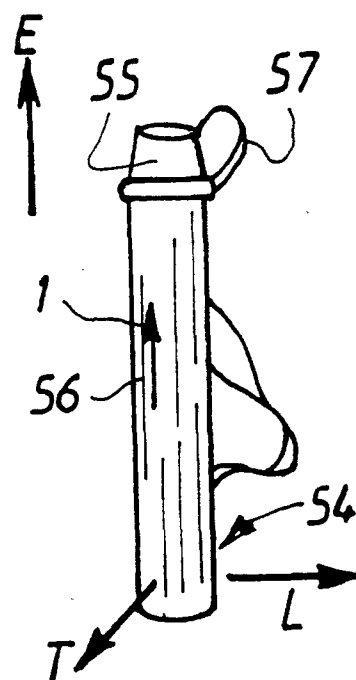
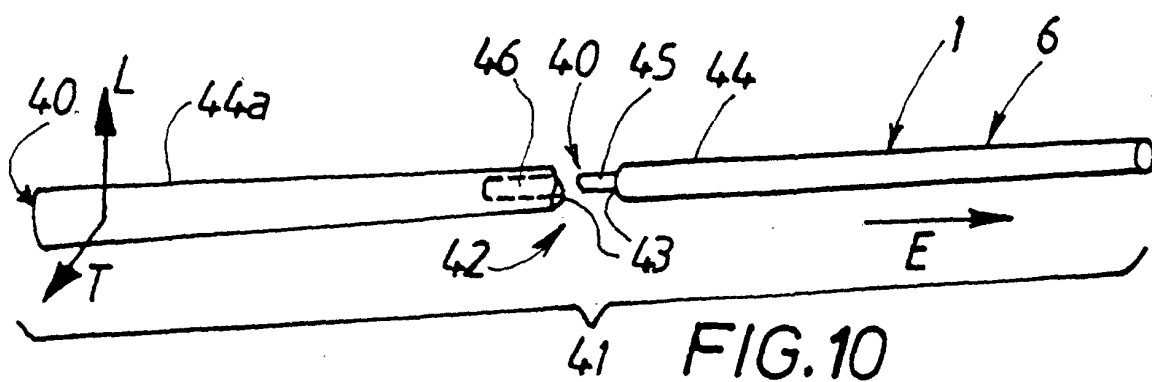
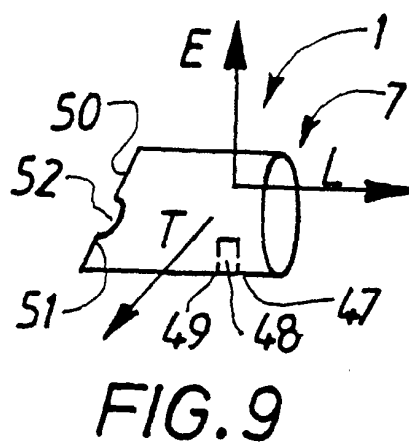
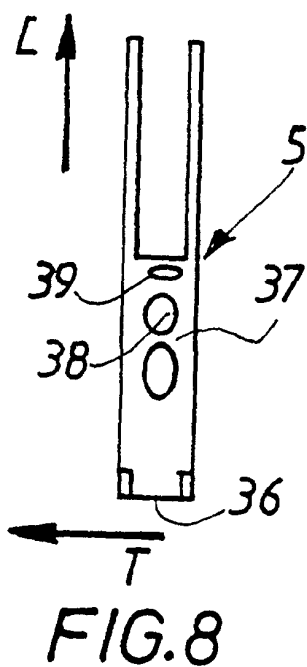
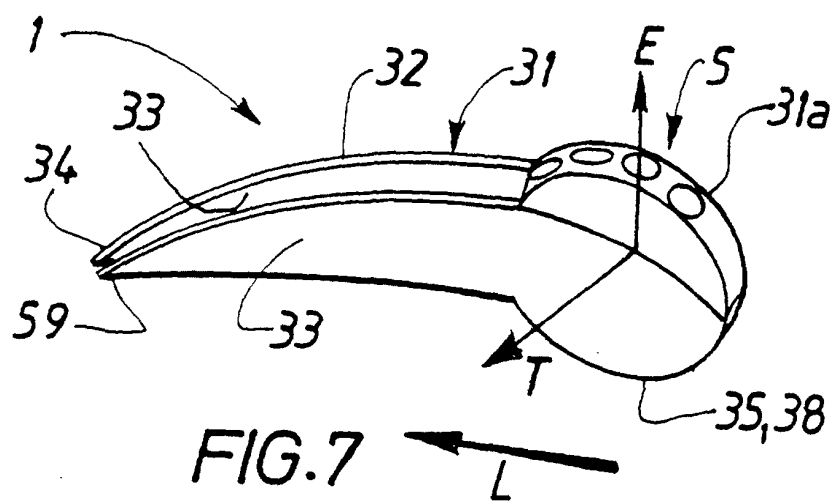


FIG. 11





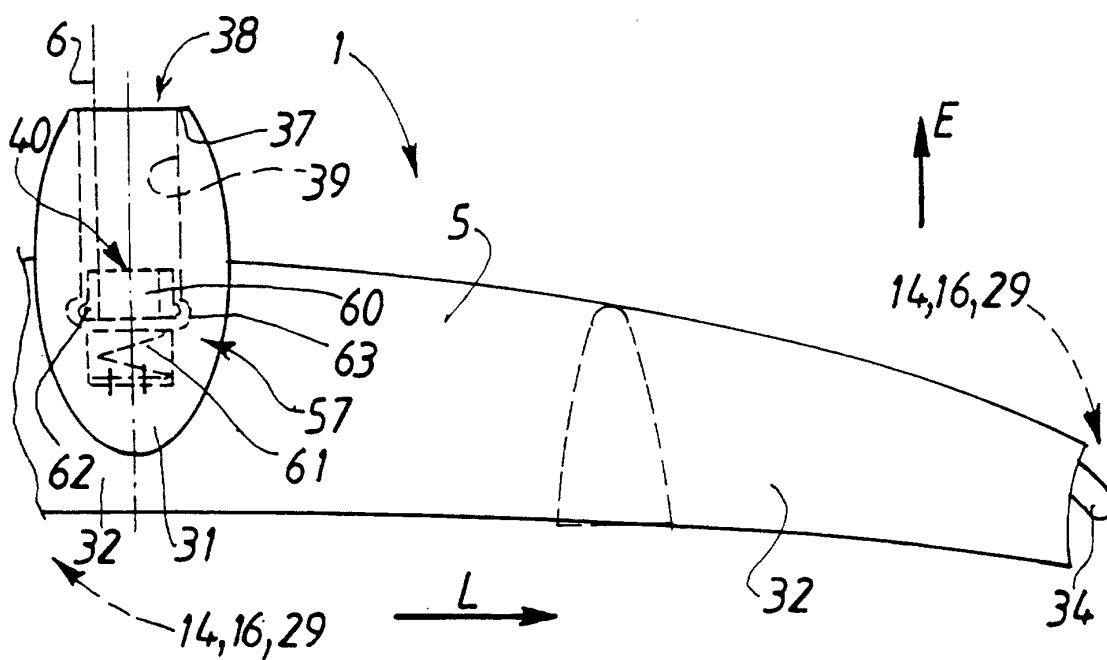


FIG. 12

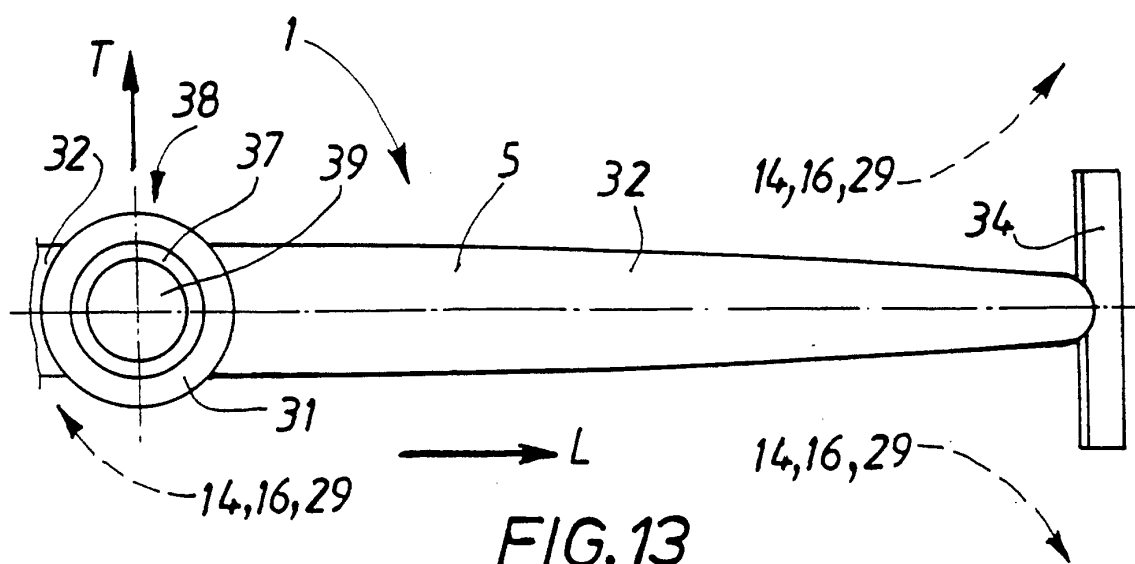


FIG. 13

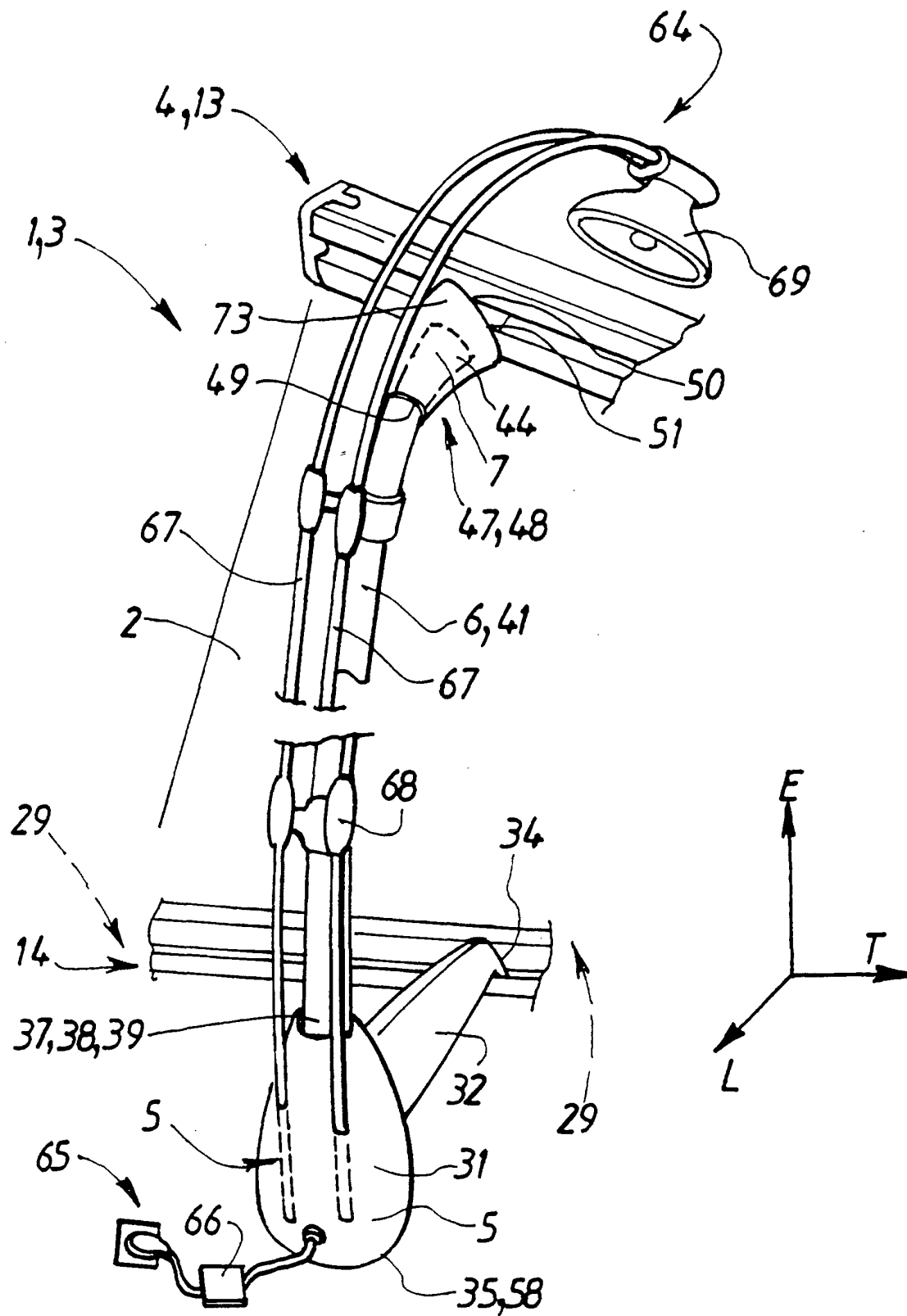


FIG. 14

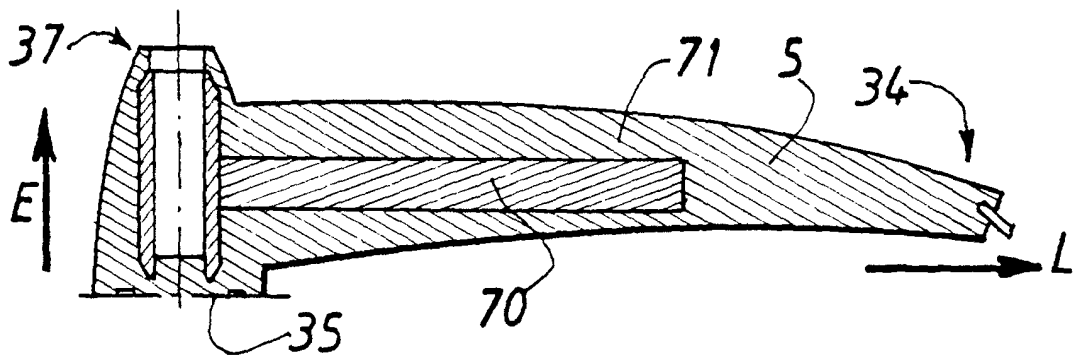


FIG. 15

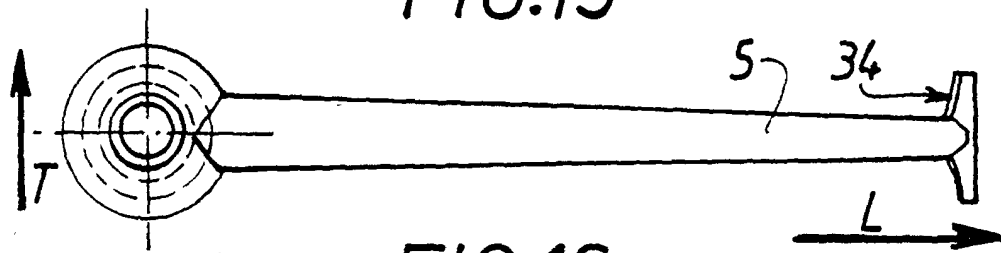


FIG. 16

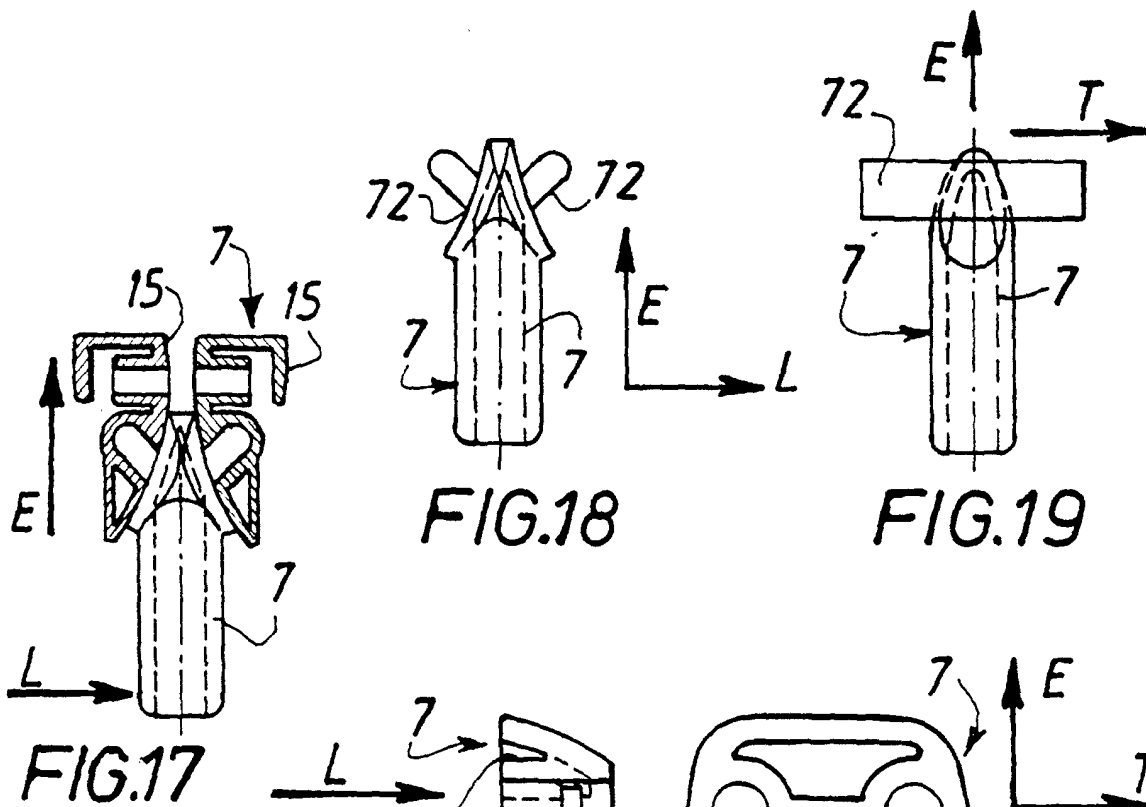


FIG. 17

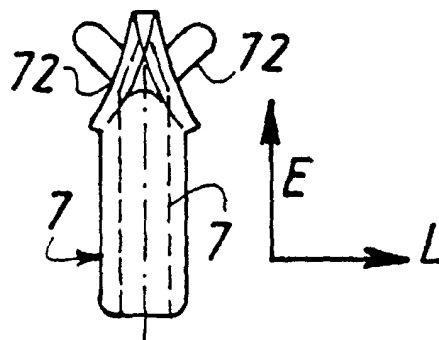


FIG. 18

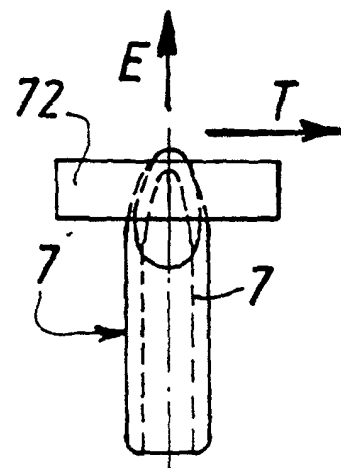


FIG. 19

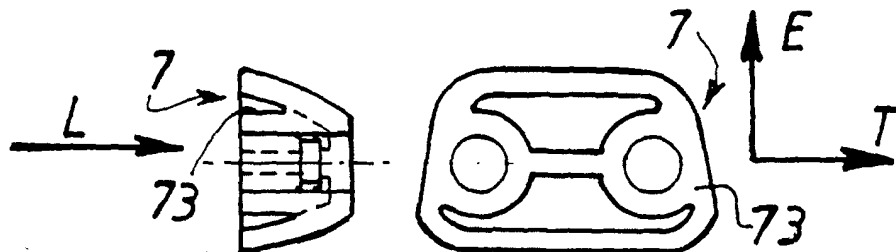


FIG. 20

FIG. 21

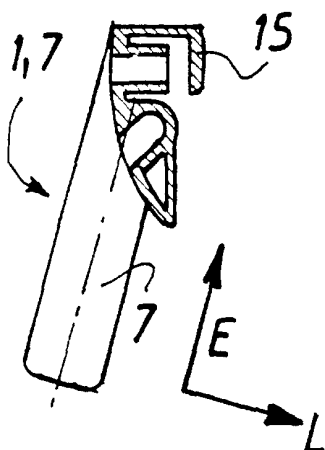


FIG. 22

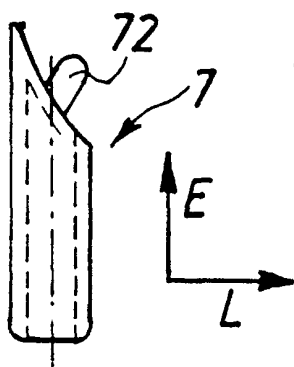


FIG. 23

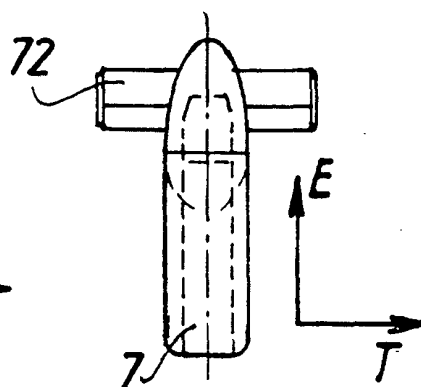


FIG. 24

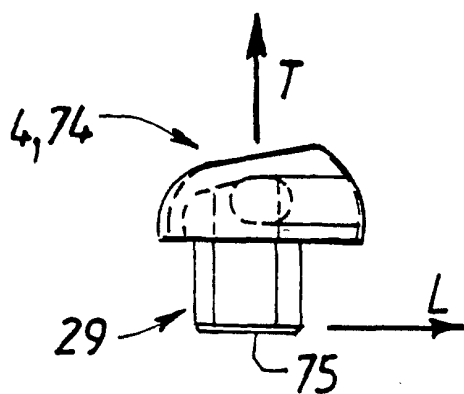


FIG. 25

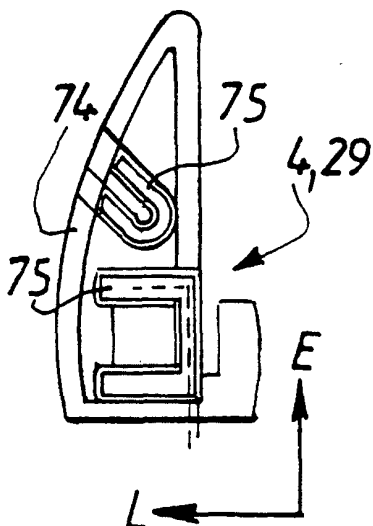


FIG. 26

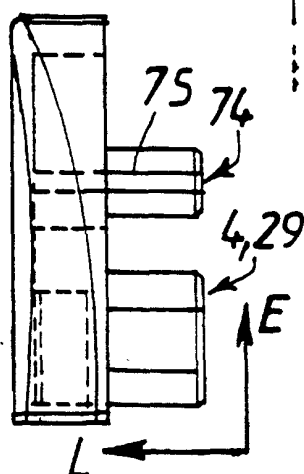


FIG. 27

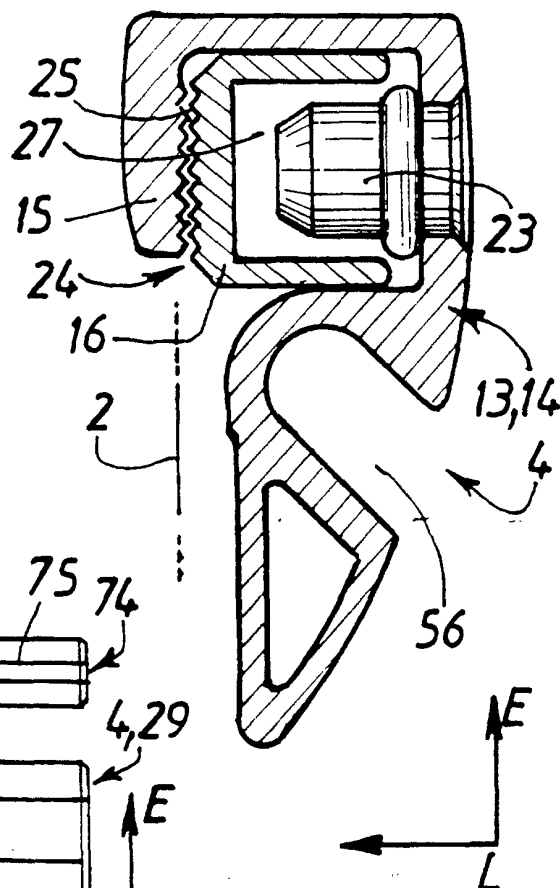


FIG. 28